Le Secrétaire
du Comité de Bassin

# PROCÈS-VERBAL
# DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE
# DU 14 OCTOBRE 2022



Secrétariat : Agence de l'Eau Artois-Picardie - 200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 818 - 59508 Douai Cedex
Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 71 52 95 - www.eau-artois-picardie.fr

# LISTE D'EMARGEMENT

| PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (4) | | | |
|---|---|---|---|
| " Sous-collège " | | Présences | Mandats |
| Région | VANNOBEL Bernadette | Excusée | Mandat à STAELEN Edith |
| Autres représentants du collège du CB | LECLERCQ Jérôme - Président | Présent | |
| Autres représentants du collège du CB | FLAJOLET André | Excusé | Mandat à LECLERCQ Jérôme |
| Autres représentants du collège du CB | STAELEN Edith | Présente | |
| **USAGERS NON ECONOMIQUES (4)** | | | |
| Assoc. Agréées de défense des consommateurs | BULA Danielle | Excusée | |
| Autres représentants du collège du CB | BIGNON Jérôme | Excusé | |
| Autres représentants du collège du CB | FAICT Olivier | Excusé | Mandat à CRETE Françoise |
| Autres représentants du collège du CB | HUGENTOBLER Eric | Excusé | |
| **USAGERS ECONOMIQUES (5)** | | | |
| Agriculture | CRETE Françoise | Présente | |
| Agriculture | LEVEUGLE Emmanuel - Vice-Préside | Présent | |
| Agriculture Biologique | TUPIGNY Hélène | Excusée | |
| Industrie | VASSANT Charlotte | Excusée | |
| autre représentant du collège au CB | LEPINE Francis | Présent | |
| **REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (4)** | | | |
| Directeur Régional de l'OFB Hauts de France *ou son représentant* | BERTRAND Patrick | Excusé | Pas de représentant |
| Directeur Général de l'ARS des Hauts de France *ou son représentant* | VALLET Benoît | Excusé | Pas de représentant |
| DRAAF Hauts de France *ou son représentant* | DESMET Björn | Excusé | Représenté par M. FLORID |
| DREAL Hauts de France, délégué de Bassin *ou son représentant* | TAPADINHAS Laurent | Excusé | Représenté par M. PREVOST |

| Membres Consultatifs | |
|---|---|
| **LECLERC Georges-François**<br>Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie | Excusé |
| **PERCELAY Julie**<br>Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie | Excusée |
| **DINGREMONT Benoît**<br>Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie | Excusé |
| **VATIN Thierry**<br>Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie | Présent |
| **Membres de droit - Experts, avec voix consultative** | |
| **CLOMES Emmanuelle**<br>Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme | Excusée |
| **GAYET Edouard**<br>Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais | Présent, accompagné de OSTE Bertrand |
| **ROYER Vincent**<br>Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aisne | Excusé, représenté par ROUSSEL Etienne |
| **LEBEL Antoine**<br>Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord | Excusé, représenté par DUTILLEUL Thierry |
| **ANCELLIN Hervé**<br>Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Oise | Excusé |
| **SOUILLER Claude**<br>Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Oise | Excusé |
| **DESMET Björn**<br>Directeur de l'agriculture et du développement rural de la région Picardie, ou son représentant | Excusé |
| **SHEHU Ertgren**<br>Chef du service agriculture région HDF ou son représentant | Excusé |
| **HOPQUIN Jean-Pascal**<br>Directeur d'Agro-Transfert Ressources et Territoires | Excusé |

| Divers | |
|---|---|
| QUATREBOEUFS Marie-Hélène (Membre CB) | Présente |
| BLAREL Jacques (accompagnant LEVEUGLE Emmanuel) | Présent |
| DU TERTRE Emmanuel (accompagnant CRETE Françoise) | Présent |
| ASPAR Juliette (DRAAF) | Présente |
| IRRAZI Inès (DRAAF) | Présente |
| GANDEL Marion (DRAAF) | Présente |
| DUVIVIER Isabelle (Prestataire PV H2COM) | Présente |
| **Représentant du personnel** | |
| PENISSON Bruno | Excusé |
| VERHAEGHE Séverine | Présente |

| Internes | |
|---|---|
| MATYKOWSKI Isabelle | Présente |
| BRANGER Pierre | Présent |
| BIZAIS Patrice | Présent |
| VALLEE Karine | Présente |
| METERON Loig | Présent |
| GALLIAN Cécile | Présente |
| DESFORGES Jules | Présent |
| FLORIN Alexandra | Présente |
| LABRUNE Sébastien | Présent |
| BOUCHET Simon (Observateur CDD accompagnant S LABRUNE) | Présent |
| VALENTIN Raphaël | Présent |
| LECLERCQ Lydie | Présente |

## RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

| N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR | N° DE DELIB. | OBJET | ADOPTE | REFUSE | AMENDE | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **1** | | Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 8 avril 2022 | X | | | Unanimité |



S.L

## ORDRE DU JOUR

Point décisionnel :

1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 8 avril 2022

Points d'information :

2 - PAC 2023-2027 : Implication de l'Agence dans la future programmation, information sur l'adaptation du programme (MAEC systèmes, dispositifs d'aides aux investissements)

3 - Suite du Varenne de l'eau dans le bassin Artois-Picardie - Volet agricole du Plan de résilience étude volumes prélevables - étude filières - appel à projets

4 - État d'avancement des Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE)

5 - Bilan de l'appel à projets "collectifs locaux d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique" 2022 et perspectives 2023

6 - Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) " Plantons des haies " : bilan et suite du dispositif

## OUVERTURE DE SEANCE

**Monsieur le Président LECLERCQ,** ouvre la séance à 09h37. Il précise que le quorum est atteint.

## POINT DECISIONNEL

## 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2022

**Monsieur le Président LECLERCQ** demande si des observations sont à exprimer sur la rédaction du procès-verbal du 8 avril 2022.

***Pas de remarque.***

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

## POINTS D'INFORMATION

## 2 – PAC 2023-2027 : IMPLICATION DE L'AGENCE DANS LA FUTURE PROGRAMMATION, INFORMATION SUR L'ADAPTATION DU PROGRAMME (MAEC SYSTÈMES, DISPOSITIFS D'AIDES AUX INVESTISSEMENTS)

**Monsieur DESFORGES** présente le point n°2 du dossier et du diaporama de séance « PAC 2023-2027: Implication de l'Agence dans la future programmation, information sur l'adaptation du programme (MAEC systèmes, dispositifs d'aides aux investissements) ».

***Remarques et débats :***

**M. le Président LECLERCQ** demande des précisions au sujet des MAEC surfaciques et les MAEC localisées. Il souligne que les collectivités ont une volonté de préserver les aires de captage. Il doute de d'implication des agriculteurs pour des MAEC systèmes avec 90% de surfaces engagées. Il demande si les MAEC localisées pourraient être adaptées à ces problématiques de secteur de captage.

**M. DESFORGES** répond qu'il est vrai que la plupart des MAEC qui vont chercher à répondre à des enjeux captage du type herbicides ou nitrates sont plutôt des MAEC systémiques. En revanche, quelques MAEC localisées pourraient répondre à ces enjeux. En effet, les systémiques demandent une contractualisation d'une grande partie de la surface. C'est donc un vrai changement par rapport à la programmation actuelle.

**M. le Président LECLERCQ** redoute que ce ne soit un frein à la motivation des agriculteurs.

**Mme CRETE** souligne la belle ambition présentée pour l'érosion et la qualité de l'eau. Elle reconnaît cependant que les 90 % d'engagement pour les exploitations vont être une difficulté pour les Chambres d'Agriculture pour susciter l'adhésion des agriculteurs à ces outils.
Elle met en garde par ailleurs face à la création de points supplémentaires pour ceux qui s'engagent dans les stratégies CARE ou PSE. Elle crée un déséquilibre dommageable pour les jeunes agriculteurs. C'est pourquoi, il est nécessaire de regarder la grille en amont pour éviter que des jeunes soient défavorisés ou qui ne soient pas mis en avant. La priorité des priorités reste à ses yeux l'installation des jeunes. Elle explique qu'il est arrivé par le passé qu'en raison de points

du MAEC que des DJA (Dotations Jeunes Agriculteurs) se retrouvent non-éligibles ou à égalité et voient leur dossier refusé. Elle cite également en exemple le dernier PCAE versant sud.

**M. LEVEUGLE** adhère aux propos de Monsieur le Président LECLERCQ et de Madame CRETE. Il précise qu'il s'occupe du plan Bio au niveau parisien et des Hauts-de-France pour la Chambre d'Agriculture et soulève différents points techniques. Il constate la stagnation des conversions voire même des phénomènes de « déconversion ». Il rappelle qu'avec la nouvelle PAC, il n'y a plus de MAB (Maintien à l'Agriculture Biologique). La poursuite nécessaire des conversions demande aussi une politique de consolidation de l'existant. Ce sont des agriculteurs déjà installés, céréaliers et maraîchers, qui partent facilement. Les éleveurs, eux, qui ont de forts investissements ne pourront pas se « déconvertir » comme ils le souhaitent. Il évoque aussi les autres enjeux comme l'herbe ou encore le PMAZH.

Il revient sur les propos de Madame CRETE concernant le système de points. Il observe qu'il y a toujours une déviance : à partir d'une enveloppe budgétaire, d'une sélection issue d'un système de points, certains sont écartés. La Chambre d'Agriculture, doit, derrière, calmer les esprits. Il ne vise pas l'Agence de l'Eau, mais fait remonter l'information.

Concernant la majoration budgétaire, il approuve qu'elle le soit dans les zones où des efforts sont à faire, les zones à forte action. En revanche, il estime qu'il sera nécessaire de faire un point d'étape pour savoir comment ces majorations évoluent, quels sont leurs effets bénéfiques ou déviants.

**M. DESFORGES** précise que les jeunes agriculteurs bénéficient d'une majoration de taux de 20%.

**Mme CRETE** fait remarquer que la problématique est l'accès. Le premier accès est d'avoir le nombre de points suffisants par rapport à d'autres. Elle redit à nouveau que l'avenir, ce sont les jeunes agriculteurs.

Elle évoque le sujet de l'érosion pour lequel beaucoup d'actions sont menées et sollicite l'agence pour participer à un véritable effet de levier car il faut que davantage d'agriculteurs s'engagent mais il manque d'outils pour les faire adhérer de façon plus importante. Elle suggère qu'il serait intéressant de pouvoir croiser leurs efforts avec la SOMEA ou l'AMEVA pour en faire une priorité sur certains bassins.

**M. BRANGER** précise que la présentation du point dresse le tableau des discussions avec les différentes autorités de gestion sur les mesures prévues dans le deuxième pilier à partir de l'année prochaine. Il explique qu'un lien avec le dispositif CARE, l'agence réfléchit également à des mesures qui soient les plus adaptées aux enjeux de ces secteurs comme la reconquête de l'eau. Un travail technique est engagé avec la DRAAF. Une première réunion s'est tenue début septembre 2022, la seconde devrait avoir lieu la semaine prochaine.
Le but est de travailler sur deux aspects :

- le premier sur cette notion de système qui engage 90 % de la SAU sur des mesures plus ambitieuses d'un point de vue environnemental. Cela peut poser question sur certains captages où il peut y avoir des agriculteurs concernés par le CARE sur une partie seulement de leur exploitation et non sur la totalité.
- Le second point concerne le retour d'expérience des PSE à certains endroits du bassin notamment là où les cultures ont une forte valeur ajoutée. Le catalogue actuel semble ne pas permettre d'atteindre des niveaux de rémunération suffisants pour accompagner la prise de risques de l'agriculteur sur un certain type de culture. L'agence étudie avec la DRAAF la possibilité d'ajouter une mesure au catalogue qui puisse être adaptée aux cultures de la partie sud, sud-est du Bassin.

**Mme MATYKOWSKI** ajoute que l'objectif de ce travail est d'aboutir en deux temps. La politique de

l'ensemble des services de l'État, de l'Agence et des agriculteurs est forte sur le sujet des captages. Le but est d'arriver à une contractualisation au plus tard fin 2023. L'idée est de s'affranchir sur la MAE système des 90 % d'application sur les aires spécifiques de captage afin que cette mesure soit mobilisable en 2023. En ce qui concerne la MAEC « captages spécifiques », du fait d'un process de décision plus long puisqu'il remonte au niveau des ministères et de l'Europe, l'objectif est de pouvoir être mise en œuvre pour 2024. L'Agence travaille sur ce sujet en collaboration avec la DRAAF et le ministère de l'Agriculture. Elle est consciente que l'ambition sur les aires de captages doit s'accompagner de mesures adaptées. La stratégie adoptée cette année par l'Agence au sujet de la déclinaison de la PAC est de cibler un certain nombre de territoires, de caler des mesures plus ambitieuses et d'abandonner celles qui le sont moins. Elle rappelle que l'Agence n'est pas le seul financeur. Elle entend les remarques de Madame CRETE au sujet des jeunes agriculteurs, mais elle rappelle qu'il est question ici de la politique de l'Agence par rapport aux enjeux de l'Agence.

**M. VATIN** regrette la faible ambition de cette nouvelle version de la PAC au sujet de la protection de l'environnement. Une remarque partagée au niveau européen avec un rejet de la première copie. Il souligne que la France est un des deux pays en queue de peloton en matière d'ambition environnementale. La dernière séquence de l'Académie de l'Eau consacrée à l'eau et l'agriculture liées au changement climatique démontre qu'il faudrait au contraire accentuer la défense de l'environnement par rapport au changement climatique qui va être très dur. Une situation qui a été expliquée clairement par l'hydrologue qui a mis en avant l'ancienneté de signaux faibles existant sur le bassin depuis 2017 et qui vont s'accentuer. Il constate que la PAC n'est pas au rendez-vous.

M. VATIN regrette par ailleurs que le PSE, outil expérimental plébiscité par toutes les parties prenantes du bassin et qui a très bien fonctionné, n'ait pas été repris par la PAC. Il en a pourtant été fait encore usage lors du dernier Conseil d'Administration, sachant qu'il s'arrête fin 2022. Un nouveau contrat prendra le relais. L'idée initiale de cette expérimentation était que la PAC prenne le relais. En effet, l'Agence de l'Eau n'a pas les moyens de poursuivre voire d'aller plus loin notamment sur les zones de captages en raison du plafonnement de la rémunération.

La déception est donc double. L'Agence met beaucoup de moyens sur la protection de l'environnement liée aux enjeux de l'eau. Elle n'est pas aidée sans parler du fait qu'il n'y a plus d'accompagnement de la bio. La Direction de l'Eau va essayer de prolonger un peu le PSE, si c'est possible.

En conclusion, il souligne que la politique de l'Agence de l'Eau doit cibler ses moyens, moyens qui sont faibles au regard de la PAC. Elle ne peut pas mener une politique agricole globale et doit cibler ses actions sur des secteurs à enjeux forts comme les aires de captages qui vont devenir un sujet majeur dans les mois qui viennent. Les métabolites ne sont pas le sujet préoccupant même si des questions se posent sur la façon d'évaluer leur pertinence par l'ANSES. Néanmoins, 80 métabolites ont été identifiés et sont des dérivés de pesticides. Les pesticides d'aujourd'hui se dégraderont aussi dans le futur. C'est sans fin. La seule option qui a été rappelée aussi lors du dernier Comité de Bassin, est de protéger sérieusement les captages en décidant d'un périmètre où il ne doit y avoir aucune pollution. Périmètre qu'il faudra sans doute élargir.

Cette politique de protection des captages nécessite, pour être efficace, le versement d'une contrepartie financière aux agriculteurs afin de leur permettre de stopper et de changer les modèles intensifs. L'Agence essaie de mettre en place des aides les plus fortes possibles dans ces zones-là. Il souligne que c'est aussi la volonté du préfet de bassin d'élaborer une MAEC sur-mesure pour les zones de captage qui permettrait un niveau de rémunération le plus haut possible. C'est la seule solution. Soit la question des zones de captages est traitée avec des aides, soit, le « totalement réglementaire » sans aucune aide va s'imposer sous la pression politique et de l'opinion publique. Une nouvelle fois, il regrette que la Politique Agricole Commune ne les aide pas à le faire. Ils vont travailler avec la DRAAF et le préfet sur une MAEC « haute couture », mais cela



J.L.

prend du temps.

**M. le Président LECLERCQ** relève en effet que les seuls moyens dont ils disposent pour solutionner les problèmes de contamination dans les eaux est le traitement et le traitement, c'est le prix de l'eau, donc le consommateur final qui paie. Il rejoint les propos de Monsieur BRANGER sur l'importance d'adapter les mesures à chaque territoire. Leur territoire a la chance - ou la malchance - d'être assez disparate au niveau du bassin avec des cultures différentes (herbagères, grandes cultures, etc.). Il est nécessaire d'adapter ces mesures aux territoires. Les mesures destinées à Avesnes ne seront pas les mêmes que pour la ville de Saint-Quentin ou celle d'Amiens.

**M. FLORID** rejoint la position de Monsieur VATIN et confirme les échos sur la volonté de prolongement de la mesure PSE. Cependant, il souligne qu'ils vont toujours être confrontés, comme sur les captages de Caix dans la Somme, à des plafonnements et une compensation insuffisante lorsqu'il s'agit de cultures à haute valeur ajoutée. Il suggère d'essayer de mettre en place des PSE avec des financements ou des co-financements privés qui donnent une entière liberté puisqu'il n'y a plus de problème de ligne directrice ni de plafonnement. Il faudrait donc que les Chambres d'Agriculture, l'Agence et l'État se rapprochent de l'aval des filières pour voir si des partenariats privés seraient intéressés pour les mettre en place sur certains secteurs. Il n'y aurait plus de question de plafonnement qu'il s'agisse d'un financement direct ou d'un co-financement d'aides publiques.

**M. VATIN** indique qu'il partage cette idée qu'il avait déjà lui-même évoquée : impliquer ceux qui fabriquent les cahiers des charges, notamment l'industrie agro-alimentaire. Il est convaincu qu'elle y gagnerait en image de marque en communiquant sur l'aide qu'elle apporte aux agriculteurs pour baisser les pressions sur certains secteurs.

**M. le Président LECLERCQ** soulève le problème qu'actuellement le bio est pratiquement au même prix que le conventionnel. Il pose la question du gain pour le secteur privé sur le produit final dans ces conditions.

**M. VATIN** précise qu'il s'agirait pour le privé d'une subvention comme le fait l'Agence en complément des PSE. Cette action entrerait dans leur image de marque.

**M. FLORID** ajoute qu'il peut s'agir d'une démarche marketing, motivée par différentes raisons. Il cite en exemple Bonduelle sur la problématique hydrique.

**M. LEVEUGLE** estime que c'est une bonne idée, mais il en voit immédiatement la déviance. La démarche marketing d'une entreprise industrielle dans ce cadre afin de « faire plus vert », va se heurter à la limite de son outil économique en terme de valorisation. Il y a également une question de marge avec un coût de l'énergie, actuellement, qui pèse lourd.

L'enjeu principal se situera sur le terrain notamment autour des questions d'irrigation et de certaines cultures. Il prend l'exemple d'un « chef de terrain » qui demande, parce qu'il est en zone de captages de supprimer les légumes qui font la valorisation de l'exploitation. Que devra faire l'agriculteur à la place des légumes : du blé, du colza ?

**Mme CRETE** confirme que le sujet des captages est un souci partagé par toute la profession agricole et que l'hypothèse des co-financements privés avait déjà été évoquée avec Monsieur VATIN lors du refus concernant le captage de Caix.
La problématique est que les industriels font des choix indépendamment de ceux des agriculteurs. Ils fonctionnent en système tendu. Elle fait d'ailleurs remarquer que des délocalisations d'entreprises ont été évitées en raison de la guerre en Ukraine.
Les industriels sont par ailleurs également sollicités sur le carbone, raison d'autant plus importante



J. L

pour travailler en harmonie avec eux.
Elle rappelle qu'en 2025, toutes les entreprises doivent être dans les normes concernant le carbone. Elle doute de l'efficacité de les solliciter à chaque fois sur des enjeux différents (PSE, carbone…). Elle milite pour une démarche en symbiose sur tous ces sujets, symbiose qui est le nom d'une association qui travaille sur cette méthode.

Enfin, elle pense qu'il est nécessaire de condenser les aides sur des territoires vraiment prioritaires. La qualité de l'eau est une priorité, mais il faut cibler. Il est impossible de tout demander aux agriculteurs qui parfois n'arrivent même plus à s'y retrouver.
Il est nécessaire que les outils élaborés servent à réussir. Un critère comme celui des 90 % des sols qui doivent être dans l'aire de captages risque d'obtenir que très peu de réponses des agriculteurs, ce qui va à l'inverse du but recherché. Toutes les équipes de la Chambre d'Agriculture, de l'Agence de l'Eau travaillent beaucoup. Ce n'est pas pour aboutir à un échec. Si les 90 % ne fonctionnent pas partout, il faut trouver des astuces qui vont aboutir à la réussite obligatoire sur la qualité de l'eau.

## 3 – SUITE DU VARENNE DE L'EAU DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE - VOLET AGRICOLE DU PLAN DE RÉSILIENCE ÉTUDE VOLUMES PRÉLEVABLES - ÉTUDE FILIÈRES - APPEL À PROJETS

**Monsieur BIZAIS** présente le point n°3 du dossier et du diaporama de séance «Suite du Varenne de l'eau dans le bassin Artois-Picardie - Volet agricole du Plan de résilience étude volumes prélevables - étude filières - appel à projets ».

**Madame VALLEE** complète la présentation sur le sujet de l'étude de détermination des volumes prélevables.

***Remarques et débats :***

**M. VATIN** apporte une précision importante, car la remarque est faite systématiquement lors de la présentation de cette étude de détermination des volumes prélevables en instance : il ne s'agit pas d'une étude pour l'irrigation, réservée à l'agriculture. En revanche, elle répond à la demande du préfet concernant les volumes disponibles pour l'agriculture. Elle se situe dans le cadre d'une étude globale qui permet à chacun des 15 sous-bassins de disposer de données leur permettant de réfléchir au partage de l'eau quels que soient les usages. Pour des questions pratiques, les données permettant de répondre à la question du préfet sur la gestion volumétrique sont priorisées.
Cet outil permet à l'Agence d'être très en avance. Le préfet des Vosges mandaté par l'ancien Premier ministre Jean CASTEX à la sortie du Varenne pour travailler sur la ressource en eau et son partage, y est très intéressé. Par ailleurs, grâce à cette étude, chaque territoire de SAGE pourra d'ici un an réaliser la mission qui lui a été confiée parmi les objectifs du SDAGE : Réfléchir entre les ressources et les besoins sur le partage de l'eau.

**M. FLORID** souhaite compléter les propos de Madame VALLEE en précisant que sur la version actuelle du CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières), la partie « eaux superficielles en hautes eaux » reste à affiner avec le BRGM, notamment sur la question de crues morphogènes. Le bureau d'études doit leur proposer des méthodes simplifiées.

Il évoque des études qui remontent à l'époque où il était à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Ces études, menées à l'aval des grands barrages hydro-électriques, analysent l'impact des manques de crues. Raison pour laquelle, depuis, les grands barrages créent régulièrement des crues morphogènes. Il juge utile d'indiquer dans le CCTP les études réalisées à ce sujet dans certains endroits, même si ce n'est que quelques lignes. Il s'agit de l'impact milieu en hautes eaux

et non des frayères ou des zones humides en hautes eaux.

**Mme VALLEE** confirme que le cahier des charges est encore en phase de finalisation.

**M. GAYET** souhaite rebondir sur les propos de Monsieur VATIN concernant le fait que l'étude n'est pas à visée agricole. Au regard de la priorisation des SAGE qui était affichée au diaporama, il veut signaler la situation particulière du Boulonnais qui est, dans le Pas-de-Calais, un territoire inquiétant quant à une rupture en alimentation d'eau potable dans les prochaines années. Il rappelle qu'il n'y a pas d'irrigation dans le Boulonnais. Si cela est encore possible, il lui semble intéressant de pouvoir le réintégrer dans les territoires prioritaires ou du moins d'étudier cette situation avec le SAGE du Boulonnais.

**Mme MATYKOWSKI** répond que la priorisation a bien été faite par rapport aux territoires en tension en les croisant avec les territoires d'irrigation sur lesquels il existe une « pression » au regard de l'irrigation potentielle. Elle précise que la priorisation est très courte. Les premiers résultats sont demandés pour octobre 2023, les suivants pour décembre 2023. Il n'y a que deux mois de décalage, c'est peu. Ils n'ont pas jugé possible de demander au bureau d'étude des éléments, pour l'été, englobant les 15 territoires. Il s'agit d'un sprint pour réaliser tout cela. Elle ajoute qu'ils ont également étalonné la méthode sur le territoire de l'Audomarois. Les résultats sont plutôt rassurants. Ce sont autant d'étapes à passer avant de lancer l'appel d'offres.

Une fois le volume prélevable déterminé, les territoires devront évaluer les parts par usage. Ceux qui le souhaitent pourront être accompagnés, pour ne pas attendre septembre, octobre ou décembre 2023. Certains sont bien avancés dans leur démarche. L'objectif est d'avoir des éléments tout début 2024 pour la partie gestion volumétrique de la partie agricole. Elle souligne en conclusion que le décalage n'est pas énorme. Dans la mesure où le territoire du Boulonnais est très sensibilisé à ce sujet, elle est persuadée qu'ils embraieront très vite.

**M. le Président LECLERCQ** s'interroge sur le sujet des retenues. À la problématique des captages, de la ressource en eau en sous-sol, s'ajoute celle du manque d'eau en été et des cours d'eau à sec comme cette année. Une sécheresse à laquelle va succéder le problème des inondations et des crues importantes en hiver.
Serait-il possible d'envisager la possibilité de créer des rétentions d'eau en tenant compte des répercussions en amont et en aval, en particulier, pour le besoin de certaines crues pour les milieux naturels comme le mentionnait précédemment Monsieur FLORID. Il a conscience que le territoire est plat. Il est difficile d'y construire des barrages. Pourtant, il serait utile d'avoir des réserves qui alimenteraient les cours d'eau, au fil des besoins. Il mentionne également la problématique soulevée par le rejet des stations d'épuration dans les cours d'eau à sec qui entraîne des pollutions et des concentrations plus élevées.

**M. BIZAIS** répond que cette remarque fait le lien avec une des études présentée par Alexandra FLORIN un peu plus loin dans l'ordre du jour. Cette étude, portée par la Chambre d'Agriculture Hauts-de-France, a pour objectif de se projeter sur l'adaptation au changement climatique des systèmes de l'agriculture et de ses filières. Parmi les axes de cette étude, un volet est consacré aux divers leviers mobilisables notamment un point sur les possibilités de retenues. Une liste des solutions techniques qui permet de visualiser le champ des possibles est ainsi dressée.

**M. le Président LECLERCQ** souligne encore une fois et comme le dit Monsieur VATIN que le monde agricole n'est pas le seul concerné par le besoin d'eau. Le monde industriel a besoin de beaucoup d'eau également. S'il est possible de récupérer de l'eau en « trop » dans les cours d'eau l'hiver pour l'utiliser l'été plutôt que de la prélever dans la nappe, il estime que c'est une bonne chose.

**M. BRANGER** précise que cela fait partie des sujets abordés plus loin (volet REUT). Il fait part du

problème de méthode qu'ils rencontrent sur ce point. Le ministère a diligenté l'OFB et l'INRAE pour travailler sur la méthode d'estimation des volumes prélevables en eaux superficielles en période de hautes eaux. L'enjeu est de bien caractériser les besoins des milieux naturels à cette époque de l'année. C'est le sujet des crues morphogènes notamment. Il note qu'il est difficile d'avancer dans cette direction tant qu'ils n'ont pas un minimum de cadrage au niveau national. Plus le temps passe, plus la question se pose de savoir si cette méthode va sortir. Elle est néanmoins toujours prévue pour la fin d'année avec l'idée de pouvoir tester son application sur un certain nombre de territoires en France. L'enjeu était d'avoir des démarches complémentaires entre elles. Complémentaires entre ce que vient de présenter Madame VALLEE et des éléments de méthode sur des sujets trop peu approfondis jusqu'à présent pour leur permettre d'étudier cette question.

**M. le Président LECLERCQ** fait part de son expérience dans le département de l'Aisne où des barrages sont installés sur l'Oise et la Serre pour éviter des inondations à Paris, l'hiver. Les retenues sont lâchées au fur et à mesure, toute l'année. Paris a, certes, d'autres enjeux que ceux du bassin, mais il ne comprend pas pourquoi il ne pourrait pas en être de même.

**Mme MATYKOWSKI** souligne à nouveau que le timing pour cette étude est très resserré. En revanche, c'est un préalable nécessaire. Rien n'empêchera dans un second temps de revenir sur ces sujets. Elle estime qu'il ne faut pas les évacuer complètement, mais les regarder en tenant compte des spécificités du bassin et des connaissances qu'ils ont. En effet, elle se réfère aux propos de l'intervenant de Météo France, quelques jours plus tôt, dans le cadre de l'Académie de l'Eau. Il faisait part du constat, données historiques à l'appui, que partout où il y a des barrages, il y a des problèmes accrus de sécheresse. Il est donc nécessaire d'examiner cette donnée plus en détail et de bien regarder l'ensemble des composantes.

**M. le Président LECLERCQ** insiste sur la nécessité de tout prendre en compte, aussi bien l'amont et l'aval. Il rappelle les propos précédents de Monsieur FLORID sur les besoins des milieux naturels à avoir, peut-être, de temps en temps des crues.

**M. LEVEUGLE** fait remonter deux observations du monde agricole. La première que la démarche et la méthodologie sont claires. En revanche, ils regrettent que la profession agricole et l'association des irrigants ne soient pas associées au calendrier. Ils possèdent des données, des terrains, mais ils ne voient pas d'échanges sur le sujet. Le second point est de mettre en lien l'étude des volumes prélevables.

**Mme MATYKOWSKI** explique que le bureau d'étude va collecter les données. Au vu du timing, il va se tourner vers les données existantes. Certains territoires disposent déjà d'études de volumes prélevables comme le SAGE de la SCARPE Amont et s'appuieront sur la matière existante. Cela reste une étude avec une méthodologie simplifiée. Elle ne va pas se substituer à des études plus approfondies qui demandent trois ou quatre ans. L'objectif est aussi de fournir aux territoires des éléments de suivi de certaines données pour pouvoir développer des études plus approfondies, mais qui prennent plus de temps et ne sont pas compatibles avec le calendrier de 2024.

**Mme VALLEE** précise qu'elle a beaucoup axé le diaporama sur la concertation avec les territoires de SAGE, mais cela inclut la CLE, les acteurs du territoire dont font partie aussi les Chambres d'Agriculture. La profession agricole sera également consultée lors des présentations et le recueil des données. Elle ajoute que le cahier des charges sera envoyé prochainement aux Chambres d'Agriculture.

**M. LEVEUGLE** insiste sur l'importance de participer à l'analyse des données pour s'assurer de la prise en compte de tous les aspects et en mesurer le fonctionnement.

**Madame FLORIN** fait la présentation du projet « Clim'Eau Fil » en référence au dossier et au diaporama de séance.

***Remarques et débats :***

**Mme CRETE** insiste sur le fait qu'elle partage l'ambition du projet et souligne son importance.

**M. LEVEUGLE** indique que la Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France travaille sur le sujet des filières avec le Conseil Régional. Il précise que l'Agence de l'Eau est partie avec « Fileg », une filière locale des légumineuses à graines. Un travail sur ces nouvelles filières se met en place. Il concerne la question de certaines légumineuses, les captages, donc des cultures à bas niveau d'intrants.

**M. FLORID** adhère totalement à ce qui est présenté. En revanche, il invite à ne pas oublier que le Premier ministre, lors de la conclusion du Varenne, a demandé aux Chambres d'Agriculture de fournir d'ici la fin 2022 une feuille de route déclinée par région. Il souligne la dynamique régionale qui existe depuis 2020 avec un Comité Régional Eau et Agriculture composé des mêmes représentants que dans cette séance. Il rappelle les trois réunions par filières (légumes, pommes de terre et betteraves), c'est-à-dire les principaux demandeurs d'irrigation sur la région, qui se sont déroulées en juillet. Cette démarche leur permet d'avoir en tête une feuille de route et pouvoir la rédiger d'ici fin décembre. Ce genre d'étude peut, en effet, être une des actions de la feuille de route demandée par le Premier ministre. Feuille de route qui doit répondre à la question de savoir ce qui allait être fait d'ici 2025 pour travailler ensuite au changement climatique. Elle reste à compléter. La filière aval aussi bien légumes, pommes de terre que betteraves ont déjà des idées. À cela s'ajoute tout ce que les services de l'État et les Agences de l'Eau ont transmis via le préfet Coordonnateur de bassin concernant la thématique 3. Il lui a semblé néanmoins utile de ne pas oublier ce qu'ils doivent encore produire pour la fin de l'année.

**Madame FLORIN** fait la présentation de l'appel à projets Résilience de l'agriculture et de ses filières au changement climatique en référence au dossier et au diaporama de séance.

***Pas de remarque.***

## 4 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES CONTRATS D'ACTIONS POUR LA RESSOURCE EN EAU (CARE)

**Madame VALLEE** fait la présentation du point n°4 du dossier et du diaporama de séance concernant l'état d'avancement des Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE).

***Remarques et débats :***

**M. le Président LECLERCQ** relève la difficulté pour les collectivités de mettre en place les contrats CARE. Un sujet déjà abordé en réunion.

**M. LEVEUGLE** souhaite, au nom de la profession agricole, faire une remarque concernant les tailles des AAC qui oblige à trouver un nombre important d'agriculteurs représentatifs à savoir 60 ou 80 %. Il indique que les tailles peuvent être certaines fois plus petites ou plus grandes. Il entrevoit des difficultés pour trouver et mobiliser les agriculteurs. Il demande également quels sont les territoires où les CARE sont les plus avancés.



J.L

**Mme VALLEE** répond qu'ils ne se sont pas forcément focalisés sur les territoires. En revanche, effectivement, elle indique qu'il y a des territoires où des réflexions intéressantes sont menées notamment par rapport aux objectifs, aux indicateurs. Elle place dans la « Top liste » le territoire de Lens-Liévin, le captage de Wingles qui sont intéressants notamment sur les réflexions menées concernant la mise en place de PSE. Elle cite également un des territoires de NOREADE sur le secteur d'Inchy où sont travaillés des indicateurs de suivi des pressions qui permettent de caractériser la diminution d'intrants de façon décorrélée par rapport des aléas climatiques. En effet, la difficulté, souvent, est de suivre des indicateurs qui fluctuent selon la météo. D'autres territoires comme le Douaisis, le Boulonnais partent sur des méthodologies.

**M. le Président LECLERCQ** ajoute qu'il y a des avancées au niveau des projets des collectivités, mais les mettre en place est autre chose.

**Mme VALLEE** confirme qu'effectivement la difficulté était de trouver d'abord les bons indicateurs et de voir comment fixer les objectifs. Ensuite, il s'agit de regarder quels sont les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

**Mme MATYKOWSKI** rebondit sur la remarque de Monsieur LEVEUGLE en expliquant que l'esprit, par rapport au nombre d'agriculteurs engagés, est qu'il y ait une majorité d'entre eux qui entrent dans cette démarche. Elle rappelle qu'ils ont l'évaluation des ORQUE où, certes des actions ont été mises en œuvre, mais avec un pourcentage non-significatif de territoire ou d'agriculteurs au regard des besoins pour obtenir un impact sur la baisse des pressions sur les aires de captages. Effectivement, la configuration peut être différente avec des eaux de surface comme sur la Lys ou Carly et des aires de captages plus ou moins grandes. L'idée est qu'en fonction de la surface et des enjeux, comme l'érosion, de travailler avec les agriculteurs.
Il faut revenir à l'esprit de la règle. Esprit, rappelé par le préfet du Pas-de-Calais lors d'une réunion sur la Lys, qui est d'avoir un engagement significatif de la profession agricole. Un engagement qui, selon les secteurs, se regarde de façon territoriale.

**M. BRANGER** confirme qu'ils seront pragmatiques. Le critère de 60-80 % est une indication donnée, mais dans la délibération, rien n'est écrit. Il y est bien question de l'engagement des agriculteurs sur ces territoires-là. L'agence interviendra sur des territoires qui n'ont rien à voir les uns et les autres. Sur des petits captages de 200 ou 300 ha et une quinzaine d'exploitants, il lui semble difficile d'entendre qu'il n'y ait seulement qu'un ou deux agriculteurs qui s'engagent. À l'inverse, sur des aires de captages à la superficie plus importante, avec des prises d'eau de surface ou souterraines comme celui d'Airon qui s'étend sur près de 5 000 ha, l'agence sera pragmatique. Pragmatique, mais vigilante sur le fait qu'il y ait un engagement important, là où les zones de plus grande perméabilité entre les pratiques aériennes et la nappe ont été identifiées par le travail de l'hydrogéologue qui a permis de définir l'aire d'alimentation et d'identifier les secteurs de forte vulnérabilité.
Il redit qu'il n'y a pas de chiffre magique, de chiffre totem. L'agence fera preuve de pragmatisme, mais l'important est que la notion d'engagement là où elle est nécessaire soit matérialisée dans les contrats CARE.

## 5 – BILAN DE L'APPEL À PROJETS "COLLECTIFS LOCAUX D'AGRICULTEURS ENGAGÉS DANS LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE" 2022 ET PERSPECTIVES 2023

**Madame IRRAZI et Madame GANDEL** font la présentation du point n°5 du dossier et du diaporama de séance concernant le bilan de l'appel à projets "collectifs locaux d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique" 2022 et perspectives 2023.

**Monsieur DESFORGES** complète la présentation.

***Remarques et débats :***

**M. le Président LECLERCQ** observe que la conjoncture freine l'émergence de ces projets. Il pense que l'idée d'accompagner davantage les groupes d'agriculteurs est primordiale. Il constate un manque d'implication autant du monde agricole que des financeurs sur ces projets. Il invite à ne pas vouloir être trop exigeant au départ. La difficulté réside dans la mise en route.

**M. LEVEUGLE** indique qu'il est membre d'un GIEE, GIEE qui représente l'innovation à ses yeux. Mais regarder l'innovation incite à faire, tous, les mêmes innovations dans le même secteur. Raison peut-être pour laquelle certains dossiers sont refusés. Lors des interventions et des visites qui se sont déroulés dans le cadre de l'Académie de l'Eau, il a été observé qu'il valait mieux travailler sur l'exemplarité territoriale. Un GIEE innovant et proche permettra de faire davantage tache d'huile sur des évolutions ou des changements de pratiques. Il en résulte un peu plus de redondance en fonction des secteurs et davantage de GIEE innovants, de même nature. Il note combien le Nord-Pas-de-Calais se résume à Dunkerque et l'Avesnois. Ils ont beau communiquer par Internet, par les réseaux sociaux, c'est la notion de proximité qui l'emporte.

**Mme CRETE** estime que l'initiative de soutenir les collectifs et les accompagnants de ces collectifs est importante. Animer un collectif aujourd'hui est un vrai défi. C'est une période qui parle davantage à l'individualisme qu'au collectif. Elle considère que le GIEE est un très bon outil. En revanche, elle relève qu'il est impossible d'innover tous les ans. L'agriculture travaille sur un temps long. L'agriculture de conservation est une innovation pour beaucoup. Elle estime que refuser des dossiers parce qu'ils ne paraissent plus innovants aux yeux de l'agence, dessert les GIEE dans leur globalité. Lorsque des jeunes s'inscrivent dans les GIEE, c'est un bon outil pour les faire débuter en agroforesterie ou les inciter à changer de pratiques. Il ne faut pas les perdre. Elle sait que cela demande un énorme travail administratif, et pour l'agence, et pour les équipes qui accompagnent, d'où la nécessité de ne pas faire d'erreur sur ce point.

**M. le Président LECLERCQ** confirme que pour chaque exploitation, l'enjeu est stratégique avec un engagement fort et une remise en cause des pratiques précédentes. Ce sont des décisions très compliquées à prendre pour le monde agricole.

## 6 – APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) " PLANTONS DES HAIES " : BILAN ET SUITE DU DISPOSITIF

**Madame ASPAR** fait la présentation du point n°6 du dossier et du diaporama de séance concernant l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) " Plantons des haies " : bilan et suite du dispositif.

**M. METERON** complète la présentation.

***Remarques et débats :***

**M. BRANGER** précise, en complément de la présentation de Monsieur METERON qui insistait sur la coordination, qu'il est important de démontrer la plus-value de certaines animations que l'agence finance. Il cite notamment les animations « érosion », « prairies », « prairies sèches », que ce soit dans le PMAZH ou depuis deux ans, dans certains secteurs, les animations CARE via des aides de l'État ou régionales type Natura 2000. Il existe un enjeu de coordination, mais aussi de plus-value sur l'ingénierie déjà déployée sur le terrain sachant que l'agroforesterie ou la plantation de haie est un sujet important lorsqu'il est question des prairies, de l'érosion ou des secteurs de Natura 2000. La question des animations sera un point d'attention pour l'agence.

**Mme CRETE** partage ce qui vient d'être dit. Elle souligne l'intérêt de veiller à une coordination surtout concernant la politique « érosion ». Elle se pose également la question de savoir comment vont faire les territoires limitrophes à l'agence de l'eau, par exemple ceux de Seine-Normandie. Vont-ils choisir la même démarche qu'en agence de l'eau Artois-Picardie ?

**M. BIZAIS** précise avoir échangé avec l'agence de l'eau Seine-Normandie au sujet de la demande de financements complémentaires sur l'année 2022. Seine-Normandie a indiqué qu'elle n'intervenait que sur les haies dès lors où elles avaient une fonction d'ouvrages d'hydraulique douce. Elle intervenait également sur les haies qui avaient véritablement un lien avec une conception de systèmes d'exploitation du type agroforesterie dans un sens agronomique. Sur ce sujet, l'agence avait un cadre bien défini. L'avenir n'a pas été évoqué mais l'agence n'est pas le seul financeur. Si elle intervient, il faudra regarder ce que fait la région ainsi que les fonds complémentaires types FEDER qui doivent se positionner également.

**Mme CRETE** confirme que la question se pose, car ils sont sur deux agences.

**Mme MATYKOWSKI** indique que la politique de l'agence de l'eau Seine-Normandie est d'avoir des contrats spécifiques avec des territoires et un volant d'animations qui a pour logique que, dès lors où une animation est créée, une autre est retirée. Globalement, elle n'augmente pas son volant d'animations.

**M. le Président LECLERCQ** souhaite évoquer l'Académie de l'Eau qui vient d'avoir lieu et consacrée à l'eau et l'agriculture liées au changement climatique. Il considère que c'était une très bonne initiative de l'agence, sous l'égide du Président de Comité de Bassin, Monsieur FLAJOLET. Une démarche qu'il juge très enrichissante. Néanmoins, il invite, étant lui-même agriculteur, à ne pas tirer de conclusions trop hâtives. Il cite en exemple la dernière intervention concernant la problématique du labour et le respect des sols. Il est entièrement d'accord avec les propos de Monsieur SELOSSE au sujet de la préservation du sol, en rapport avec la faune, la flore, les champignons et l'intérêt du non-labour. Il faut cependant prendre en considération les aspects de leur territoire et de leur agriculture. Aujourd'hui, un labour coûte à l'agriculteur cinq fois plus cher qu'un travail superficiel. Il ne laboure pas pour le plaisir de labourer. Il existe des contraintes de poids, de matériel sur certaines cultures comme la betterave, la pomme de terre. Seuls, quelques rares exemples d'agriculteurs essaient, sur ces domaines, de faire du non-labour, mais cela reste une pratique très marginale dans la région. Ces contraintes de sols obligent à refaire un peu de structure par le labour. Il y a toujours une balance entre le plus et le moins en fonction des différentes pratiques. Raison pour laquelle il est nécessaire de prendre en compte toutes ces problématiques.

Il ajoute également que le non-labour signifie, en règle générale, plus de phytosanitaires. Il y a donc toujours un rapport de force à trouver entre le mieux et le pire. Il est persuadé que dans les rotations aujourd'hui, le labour n'est pas systématique. Il est inclus dans la rotation et se limite à cela pour la plupart des agriculteurs. Il entend tout ce qui a été dit sur le travail des micro-organismes, il est complétement d'accord. Mais il insiste à nouveau sur le besoin de remettre les éléments dans un contexte, sans tirer des conclusions hâtives.

**Mme MATYKOWSKI** rappelle que l'objectif était de faire passer certains messages qui ne sont pas des règles toutes faites. Le bassin compte plusieurs types de territoires, plusieurs types d'agricultures. Il y a eu à la suite de l'Académie des visites d'exploitations, où Monsieur LEVEUGLE notamment a pu présenter son système cultural. Ces visites ont aussi permis d'être confronté aux réalités du terrain. Touchant au vivant, les règles ne sont pas mathématiques. Loin des solutions toutes faites, le but est plutôt de faire prendre conscience qu'il existe d'autres



J.L

solutions à décliner, selon les cas, notamment pour la problématique de l'eau et son maintien dans les sols. Elle donne l'exemple de Monsieur LEVEUGLE qui a recours au labour tous les cinq ans avec des labours peu profonds. Elle ajoute qu'ils ne prennent pas pour credo tout ce qui a été dit à l'image de l'absorption du glyphosate. Le but était de montrer d'autres cheminements à mettre en place en terme de pensée. Et ce, toujours en lien avec l'eau. L'objectif de l'agence n'est pas de mener la politique agricole du bassin. Son objet, c'est l'eau et notamment les modes culturaux dans un contexte où le changement climatique ne va pas être un ami pour le monde agricole, l'eau en général, la diversité aquatique, l'érosion et beaucoup d'autres sujets. L'idée est de présenter également d'autres modèles comme les groupements GIEE qui permettent de voir comment avancer sur les sujets du carbone, de l'agriculture de conservation des sols, de la couverture permanente, etc.

**M. le Président LECLERCQ** souligne qu'il est en faveur de ces rencontres dès lors où il y a le pendant pour débattre et expliquer les pratiques du territoire.

**M. VATIN** partage cet avis. Il réaffirme que l'objectif est bien celui du débat. Pouvoir sortir le nez de la feuille des politiques et des stratégies pour être en situation d'aborder les problématiques de façon plus large. La venue de chercheurs éminents, d'hydrologues permet aussi d'élargir le champ de la connaissance, de prendre de la hauteur et d'avoir une vision plus globale des systèmes eau-agriculture-changement climatique. Les intervenants sont des gens engagés, ils défendent leur point de vue. Il ne s'agit pas de dire : « c'est cela qu'il faut faire ».

Il fait part d'un autre point qui l'a intéressé lors de ses interventions, c'est le lien fort entre eau et sol. Il a relevé l'expression d'une chercheuse hydrologue qui parlait d'eau verte. L'eau n'est pas qu'un élément qui tombe et va dans les nappes. Le rôle de stockage du sol en lui-même est énorme. Si les éléments du sol qui permettent ce stockage sont retirés, il y a un vrai sujet à considérer. Un sujet en lien avec les sols trop labourés qui perdent ainsi leur capacité et s'en vont. C'est tout le problème que connaît le bassin concernant l'érosion et la question de savoir pourquoi il y en a tant. Les sols qui partent posent des problèmes de ruissellement, de coulée de boue, d'inondation, mais posent aussi des problèmes aux agriculteurs.

Le seul petit bémol qu'il apporterait à cette séquence, est d'avoir eu beaucoup de contenus extrêmement riches, passionnants, mais avec, peut-être, pas assez de débats. Il suggère pour la première fois de programmer moins d'interventions.

Parmi les points positifs, il souligne également la présence de nombreux jeunes, environ un tiers de la salle. Une présence qu'il salue. Il conclut que le temps de débat qui a manqué peut se retrouver dans les instances de l'agence pour savoir quoi faire de cette connaissance.

**M. le Président LECLERCQ** explique que c'est la raison pour laquelle il souhaitait aborder le sujet. Il remercie les membres de la commission et clôture la séance à 12h02.

**LE PRÉSIDENT**
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**
**EAU ET AGRICULTURE**

**Jérôme LECLERCQ**

Publié le
0 8 JUIN 2023
Sur le site internet de l'Agence

**LE DIRECTEUR**
**GÉNÉRAL DE L'AGENCE**

**Thierry VATIN**